

Le 3 Mars 2017.

**Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Faculté de médecine**

Procès-verbal

du Conseil d'UFR du 25 janvier 2017

SOMMAIRE

I – Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2016 – Vote

Rapporteur : Jean-Luc Dubois-Randé

..... page 4.

II – DUFMC : Renouvellement du DU de Neurorééducation du Mouvement – Vote

Rapporteurs : Olivier Henry et Bruno Housset

..... page 4.

III – DEM : Projet expérimentation PACES - Vote

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

..... page 4.

IV – Recherche : Renouvellement des centres de maladies rares - Information

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

..... page 7.

V – Recherche : L'Ecole de l'Inserm et l'Ecole de l'Upec - Information

Rapporteur : Frédéric Relaix

..... page 8.

VI - Questions Diverses

..... page 9.

Membres présents :

Mmes Caroline Barau, Florence Canoui-Poitrine, Christiane Copie, Emilie Ferrat, Corinne Haioun, Sylvie Haulon, France Pirenne, Virginie Prulière-Escabasse et Oriane Wagner-Ballon.

MM. Vincent Audard, Romain Bosc, Nicolas De Prost, Jean-Luc Dubois-Randé, Sébastien Foucher, Sébastien Gallien, Stéphane Jamain, Quentin Janot, Jean-Christophe Lourme, Didier Morin, Cyril Touboul et Pierre Wolkenstein.

Membres représentés :

Mme Anne-Catherine Bachoud, Martine Garrigou, Marie Laurent et Marie-Christine Pacouret.
MM. Alain Leclerc, Jean-Michel Pawlotsky et Claude Scali.

Membres excusés :

Mme Constance Guillaud.
MM. Philippe Caramelle et Olivier Patey.

Membres non représentés et non excusés :

Mme Florence Adeline-Duflot, Coline Baué, Julie Fournier et Marlène Leclerc.
MM. Didier Dousset, Christian Fournier, Armand Mekontso-Dessap, Jordan Rotter et Liova Yon.

Invités présents :

Mmes Laure Beauvilliers, Annie Dizier, Sophie Dupuis, Sophie Mutel et Jeanne Tran Van Nhieu.
MM. Jorge Boczkowski, Olivier Henry et Frédéric Relaix.

Le quorum étant atteint, le Doyen ouvre la séance à 15h10.

I – Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2016 – Vote

Rapporteur : Jean-Luc Dubois-Randé

Le procès-verbal du Conseil de l'UFR du 14 décembre 2016 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

II – DUFMC : Renouvellement du DU de Neurorééducation du Mouvement – Vote

Rapporteurs : Olivier Henry et Bruno Housset

Annexe 1

Olivier Henry fait part aux membres de la demande de renouvellement du diplôme d'université de Neurorééducation du Mouvement, sous la responsabilité du Pr Jean-Michel Gracies.

Ce diplôme a pour objectif de :

- présenter les acquis actualisés concernant les méthodes d'évaluation (y compris en laboratoire d'analyse du mouvement) et de traitement physique et par agents bloquants en restauration neurologique du mouvement,
- d'entrer en contact avec des situations concrètes,
- à terme d'optimiser les pratiques professionnelles grâce aux derniers concepts validés dans le domaine.

Cette formation s'adresse à tous les professionnels de santé et acteurs concernés par les affections neurologiques du mouvement et du handicap.

La formation sera dispensée de mai à juillet comprenant 2 séances de travaux pratiques.

Les frais d'inscriptions s'élèvent à 980 euros pour l'autofinancement et 1 300 euros si la formation est prise en charge par l'employeur.

Pour finir, Olivier Henry tient à souligner que le coût de la formation reste encore en dessous des tarifs pratiqués par les autres universités.

La demande de renouvellement est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

III – DEM : Projet expérimentation PACES - Vote

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

Annexe 2

Avant de présenter le projet expérimentation PACES, Jeanne Tran Van Nhieu, responsable de la PACES, tient à faire part de quelques chiffres aux membres du conseil.

Pour l'année universitaire 2014-2015, la faculté accueillait 1 175 étudiants dont 814 primants.

Parmi ces étudiants, seulement :

- 1 sur 10 était admis dans une des filières de la Paces (Ergothérapie, Kinésithérapie, Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie)
- 4 sur 10 avaient l'autorisation de redoubler
- 5 sur 10 en réorientation

Parmi les étudiants autorisés à redoubler, la moitié ont été admis dans les filières suite au concours pour l'année 2016-2017. Les autres étudiants n'ont aucune qualification au bout de 2 ans d'études.

En conclusion, les données démontrent que (diapositive n°2) :

- 60% des étudiants, possédant un baccalauréat scientifique avec une mention bien ou très bien n'ont aucune formation à la fin de l'année et doivent se réorienter.
- 2 sur 4 des étudiants doublants n'ont aucune formation au bout de 2 ans de PACES

Sans compter que s'ajoutent à ces chiffres :

- Les personnes qui abandonnent la médecine pendant leur cursus
- 1 médecin sur 5 n'exerce pas la médecine et change de profession (donnée du conseil de l'ordre)

Les objectifs de l'expérimentation sont de :

- Permettre une meilleure réorientation des étudiants en cas d'échec et ce dès la fin du premier semestre (S1)
- Ouvrir un accès alternatif aux filières de santé de PACES :
 - o Diversifier les profils des étudiants en études de santé
 - o Accorder une 2^{ème} chance à un étudiant ayant échoué à la sélection par le concours de PACES
 - o Recruter des étudiants ayant une réelle motivation pour la filière choisie

Elle fait part aux conseillers de la composition du groupe de travail du projet expérimentation PACES (diapositive n°4) :

- Le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
- Des représentants des autres composantes de l'UPEC
- Des représentants étudiants
- Des représentants de la direction des études et de vie étudiante (DEVE)
- Des représentants de la faculté de médecine : Sophie Dupuis et Marie-Christine Pacouret

Actuellement, la PACES s'organise autour de 2 concours (diapositive n°5) :

- 1 concours en décembre (S1)
- 1 concours en mai (S2)

A l'issue du premier concours, 37 étudiants ont abandonné et 51 ont effectué une demande en L1.

Pour le second concours :

- Sur les 524 étudiants sortants dont 404 primants, seulement 157 étudiants (reçus-collés) se sont réorientés à l'UPEC. La question se pose quant au devenir de tous les autres étudiants.
- Parmi les 122 étudiants qui ont effectué une 2^{ème} année de PACES, 70 d'entre eux n'ont pas d'équivalence ni de formations au bout de 2 ans.

Elle souhaite grâce à cette expérimentation proposer une réorientation précoce dès le S1 avec 2 parcours :

- Parcours « réorientation »
- Parcours « rebond »

Ces parcours permettent aux étudiants d'intégrer une L1, L2, un DUT ou une licence pro selon leur niveau.

A la fin de la L2 (ou du DUT) ou de la L3 (ou de la licence pro), les étudiants auront la possibilité, par le biais d'un diplôme d'université (DU) AlterPACES, d'intégrer la 2^{ème} année de la filière :

- Maïeutique
- Médecine
- Odontologie
- Pharmacie

Le DU alterPaces sera composé :

- D'enseignements de PACES
- D'un tronc commun
- De modules optionnels par filière
- De contrôles continus
- D'auto-évaluation

Les enseignements seront dispensés en e-learning. L'objectif de ce DU est de permettre aux étudiants d'acquérir une double compétence : une licence et un DU en santé.

Les conditions pour intégrer l'une des filières sont de :

- Valider le DU (mémoire)
- Déposer un dossier
- Un entretien de 20 minutes

Elle informe qu'une partie du numerus clausus sera réservée à ces étudiants (diapositive n°9 et 10).

En début d'année, tous les étudiants devront renseigner en ligne leur fiche PEC (portefeuille d'expérience et de compétences) qui leur permettra d'évaluer leurs possibilités et capacités de travail mais également de mener une réflexion sur un 2^{ème} choix de formation autre que médecine (diapositive n°6).

Des ateliers seront organisés par le service d'information et d'orientation de l'université ainsi qu'un suivi spécifique accès « santé ».

Elle informe que pour chacune des formations proposées dans cette maquette, un aspect santé sera présent. Elle cite l'exemple du droit avec un parcours en licence de droit de la santé.

Dans le parcours rebond, à la demande des étudiants, il sera possible de préparer les étudiants aux concours paramédicaux avec l'aide de l'IPAG (institut de préparation à l'administration générale).

A court terme, elle souhaite collaborer avec l'Enva et l'ESIFE afin offrir davantage d'opportunités de formations aux étudiants.

Le doyen et Oriane Wagner-Ballon, vice-doyenne à la pédagogie, félicitent Jeanne Tran Van Nhieu et toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du projet : les étudiants, les services administratifs de la faculté.

Le doyen ajoute que cette maquette a été réalisée avec une vision nationale. Il s'agit d'une avancée majeure pour le site. Il confirme qu'une partie du numerus clausus sera affectée à ce dispositif.

La particularité de cette proposition est de miser sur une réorientation active dès le S1 et à la fois de proposer un encadrement fort et ciblé des étudiants.

Vincent Audard demande qui sera sollicité pour les enseignements du DU et les oraux.

Tous les enseignements auront lieu en e-learning afin de ne pas surcharger les enseignants, répond Jeanne Tran Van Nhieu. Pour les oraux, les membres du jury de Paces seront sollicités.

Le projet d'expérimentation Paces proposé est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV – Recherche : Renouvellement des centres de maladies rares - Information

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Annexe 3

Pierre Wolkenstein, vice-doyen aux affaires hospitalo-universitaires, effectue un bref historique de la labellisation des centres de maladies rares.

La première labellisation a eu lieu en 2004, une 2^{ème} vague en 2005, toutes les 2 accompagnées de financements. Depuis 2005, aucune autre campagne n'a été menée.

En décembre 2016, un appel d'offre a été lancé pour labelliser de nouveaux centres de référence maladies rares (CRMR) afin de renforcer l'orientation des personnes malades et de leur entourage et d'accompagner les professionnels dans la définition de parcours de soins adaptés.

Cette procédure de labellisation vise également à actualiser la liste des CRMR, à la fois leurs sites coordonnateurs et constitutifs.

Cette procédure est étendue aux centres de compétences (CCMR) qui y sont rattachés, structures de recours qui suivent les patients au plus proche de leur domicile.

Cet appel d'offre est conjoint avec la DGOS (direction générale de l'offre de soins) et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Anne Chevrier est en charge du dossier.

Le financement attendant à cet appel d'offre est de 100 000 euros par site pour 5 ans pour les coordonnateurs de centres de référence et 80 000 euros pour les sites constitutifs.

Il rappelle qu'une maladie est considérée « rare » quand elle concerne 1 naissance sur 3 000 ou 1 personne avec une prévalence sur 4 000 en France.

Il tient à souligner que l'élaboration du dossier a demandé beaucoup d'investissement et les critères sont de :

- Disposer d'une file active
- Avoir publié dans le domaine dans les 5 dernières années
- Être principal investigateur de projets de recherche financés

Les dossiers ont été déposés le 20 janvier et les comités d'experts se réuniront les 27, 28, 29 et 30 mars 2017. Les résultats seront connus courant avril 2017 (diapositive n°2).

Il présente la liste des dossiers déposés pour le centre hospitalier intercommunal de Créteil.

Les sites constitutifs sont :

- Drépanocytose (Hôpital Henri Mondor)

- Maladies rétinienne rares (Centre hospitalier Les Quinze-Vingts)
- Maladies respiratoires rares (Hôpital Trousseau)

Les centres de compétences sont :

- Neurofibromatoses sur le versant pédiatrique
- Atrésie œsophage (Hôpital Robert Debré)
- Anomalies du développement (Hôpital Robert Debré)
- Malformation gynécologiques rares (Hôpital Necker)

Pour finir, il présente la liste des demandes de labellisation des centres de références maladies rares de l'hôpital Henri Mondor (diapositive n°4). Il informe les conseillers que le site dispose de 15 centres de maladies rares et propose, sans échéance précise, de créer un institut « maladies rares » afin de structurer tous ces centres.

Il estime que cela est important pour le site et que la publication de ces centres est non négligeable pour la faculté. De plus, selon lui, l'enjeu de demain est la thérapeutique et la majorité des maladies rares sont adossées à des progrès thérapeutiques.

V – Recherche : L'Ecole de l'Inserm et l'Ecole de l'Upec - Information

Rapporteur : Frédéric Relaix

Annexe 4

Le but de l'école de l'Upec et de l'école de l'Inserm est de former très tôt des étudiants en médecine à la recherche biomédicale notamment en vue d'une carrière hospitalo-universitaire.

L'école de l'Inserm est une formation à l'échelle nationale et très sélective tandis que l'école de l'Upec, sélective également, est organisée localement afin de fournir aux étudiants de Créteil une double compétence.

L'école de l'Upec est proposée aux étudiants de DFGSM2, ayant un bon rang de classement au concours de PACES.

Frédéric Relaix en explique le fonctionnement. Les étudiants effectueront pendant la 2^{ème} et 3^{ème} année le master 1 comprenant un stage de 5 mois dans un laboratoire de l'IMRB (institut mondor en recherche biomédicale).

Pour le master 2, ils devront interrompre leurs études de médecine pendant 1 an pour se consacrer à la formation (diapositive n° 2 et 3).

Il présente quelques éléments concernant le stage. Les étudiants doivent effectuer des stages pendant leur master. Ces stages sont rémunérés. Pour des raisons budgétaires, le nombre d'étudiants à l'école de l'Upec est encore limité. Il souhaite qu'une réflexion soit menée pour que les étudiants très motivés puissent suivre l'Ecole de l'UPEC

Le stage de M2 peut être réalisé à l'étranger sous réserve de validation du projet de stage par l'équipe pédagogique.

Le cursus de l'Ecole de l'Inserm se décompose en 2 étapes :

- Le M2 à valider avant la 4^{ème} année
- La thèse de sciences

Lors de la première année du master qui est effectuée en 2^{ème} année de médecine, les étudiants suivent une formation de 14 jours lors de l'école de février. Il présente les modalités de validation de cette première année de master de l'école de l'Inserm.

La finalité est que les étudiants puissent poursuivre par une thèse de sciences. Divers financements sont apportés par l'école de l'Inserm (diapositive n°7 et 8).

Concernant la sélection des candidats, une information est faite en début d'année aux DFGSM2. Les modalités de recrutement sont les mêmes pour les 2 écoles :

- Dépôt d'un dossier de candidature comportant une lettre de motivation et un projet professionnel
- Une analyse d'article leur est demandée
- Un entretien individuel avec le responsable de l'école et l'équipe pédagogique

Il porte un intérêt particulier à la motivation de l'étudiant car la formation est difficile.

Il ajoute que les étudiants qui ne sont pas retenus pour l'école de l'Inserm sont proposés pour l'école de l'Upec .

En 2015-2016, 3 dossiers ont été transmis à l'école de l'Inserm et 2 étudiants ont été sélectionnés suite au concours organisé en juin par l'école. Alice FU a été classée 1^{ère} ex aequo sur 52 étudiants et Alex Fung, à la 28^{ème} place.

3 étudiants ont été sélectionnés pour suivre la formation de l'école de l'Upec.

Pour l'année 2016-2017, 2 étudiants ont été retenus pour l'école de l'Inserm et 5 étudiants sont autorisés à suivre la formation pour l'Upec.

Exceptionnellement, le quota pour l'école de l'Upec (maximum 3) a été dépassé car les étudiants sont réellement motivés.

Pour conclure, il ajoute que le recrutement des étudiants et la sélection des dossiers sont faits avec la collaboration du département des masters et des études médicales.

S'agissant de bons éléments de la faculté recrutés par l'école de l'Inserm, il est par la suite difficile de retenir ces étudiants sur notre site, déplore le doyen.

L'autre problématique concerne les étudiants désireux de poursuivre en thèse de sciences car ils interrompent leur cursus médical pendant 4 ans et sont en décalage avec les autres étudiants. Le risque est également le décrochage des études de médecine.

Jorge Boczkowski annonce qu'il sera possible pour l'IMRB de participer au financement des stages.

VI - Questions Diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen clôt la séance à 16h20.

Le prochain Conseil est prévu le mercredi 25 janvier 2017.

Le Doyen de la Faculté de Médecine

Jean-Luc Dubois-Randé





Conseil de faculté 25 janvier 2017

DUFMC
Département Universitaire de Formation Médicale Continue

UFR de Médecine

Demande de renouvellement du DU de Neuroéducation du mouvement

Responsable : Professeur Jean-Michel Gracies

Objectif pédagogique : L'objectif est de présenter les acquis actualisés concernant les méthodes d'évaluation (y compris en laboratoire d'analyse du mouvement) et de traitement physique et par agents bloquants en restauration neurologique du mouvement, d'entrer en contact avec des situations concrètes et à terme d'optimiser les pratiques professionnelles grâce aux derniers concepts validés dans le domaine.

Public visé : Tous les professionnels et acteurs concernés par les affections neurologiques du mouvement et le handicap : professions de santé (particulièrement : Médecine Physique et de Réadaptation, Neuroéducation, Neurologie, Gériatrie, Médecine Générale, Santé Mentale), kinésithérapeutes, ergothérapeutes, professeurs d'éducation physique adaptée, psychomotriciens, neuropsychologues, secteur social, professions juridiques, gestionnaires de santé, responsables associatifs, enseignants, experts et médecins conseils, psychologues, chercheurs en sciences humaines, formateurs, économistes, urbanistes et toute personne intéressée par une nouvelle approche d'un phénomène de société ancien et des affections neurologiques affectant le mouvement.

Modifications apportées :

Modification de l'équipe pédagogique.

Le rythme est toujours de 5x 2 jours entre fin mai et début juillet, avec 2 séances de travaux pratiques

Modification des tarifs :

- Formation initiale : 652 € au lieu de 342,10 €
- Formation continue auto-financement : 822 € au lieu de 676,10 €
- Prise en charge employeur : 1462 € au lieu de 1041,10 €

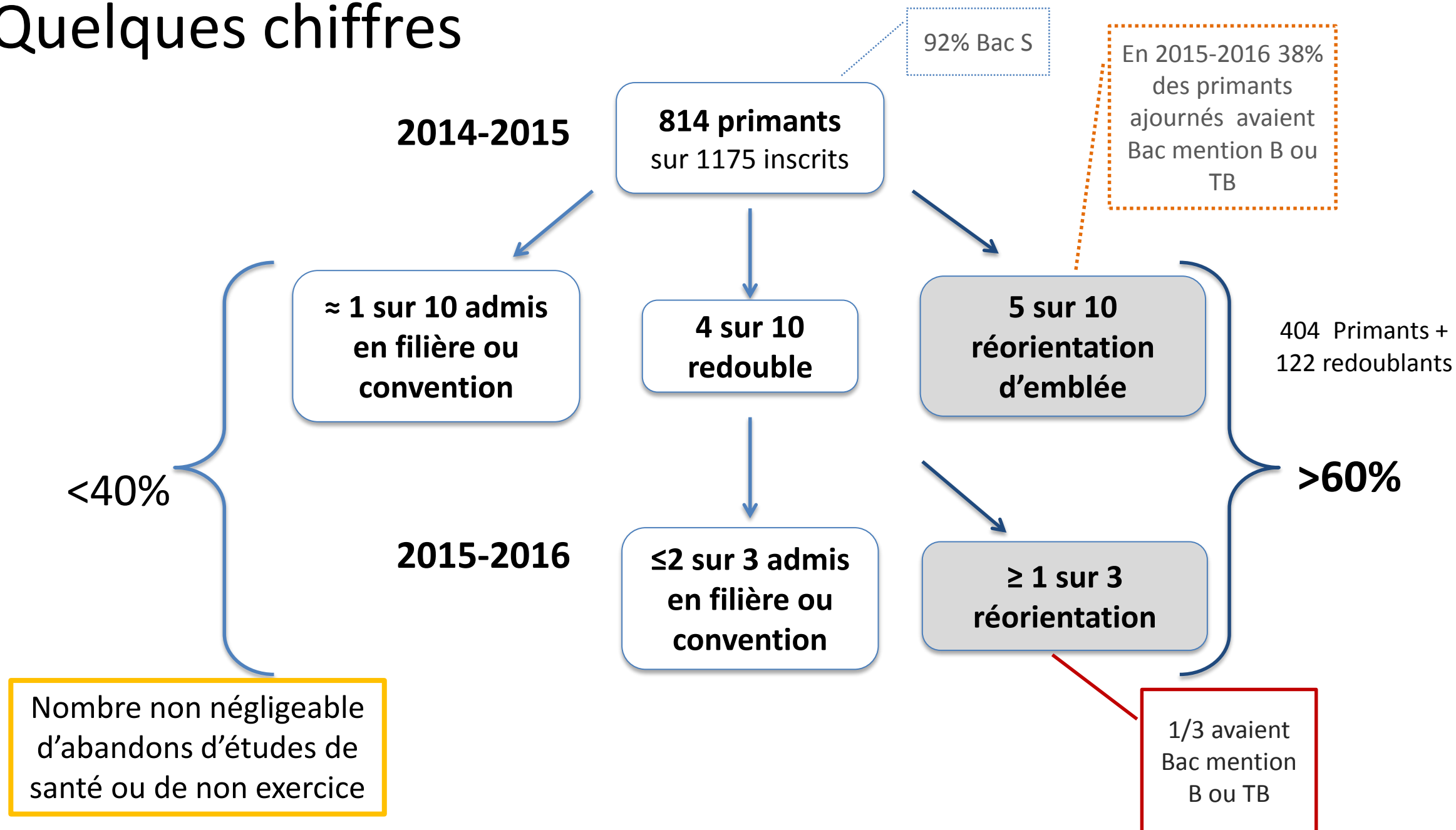
Effectif prévu : 20 candidats en FI et 20 candidats en FC.

Déjà présenté et accepté par la CFVU.

Projet expérimentation PACES

3^{ème} appel d'offres du 25/11/2016

Quelques chiffres



Objectifs de l'expérimentation PACES

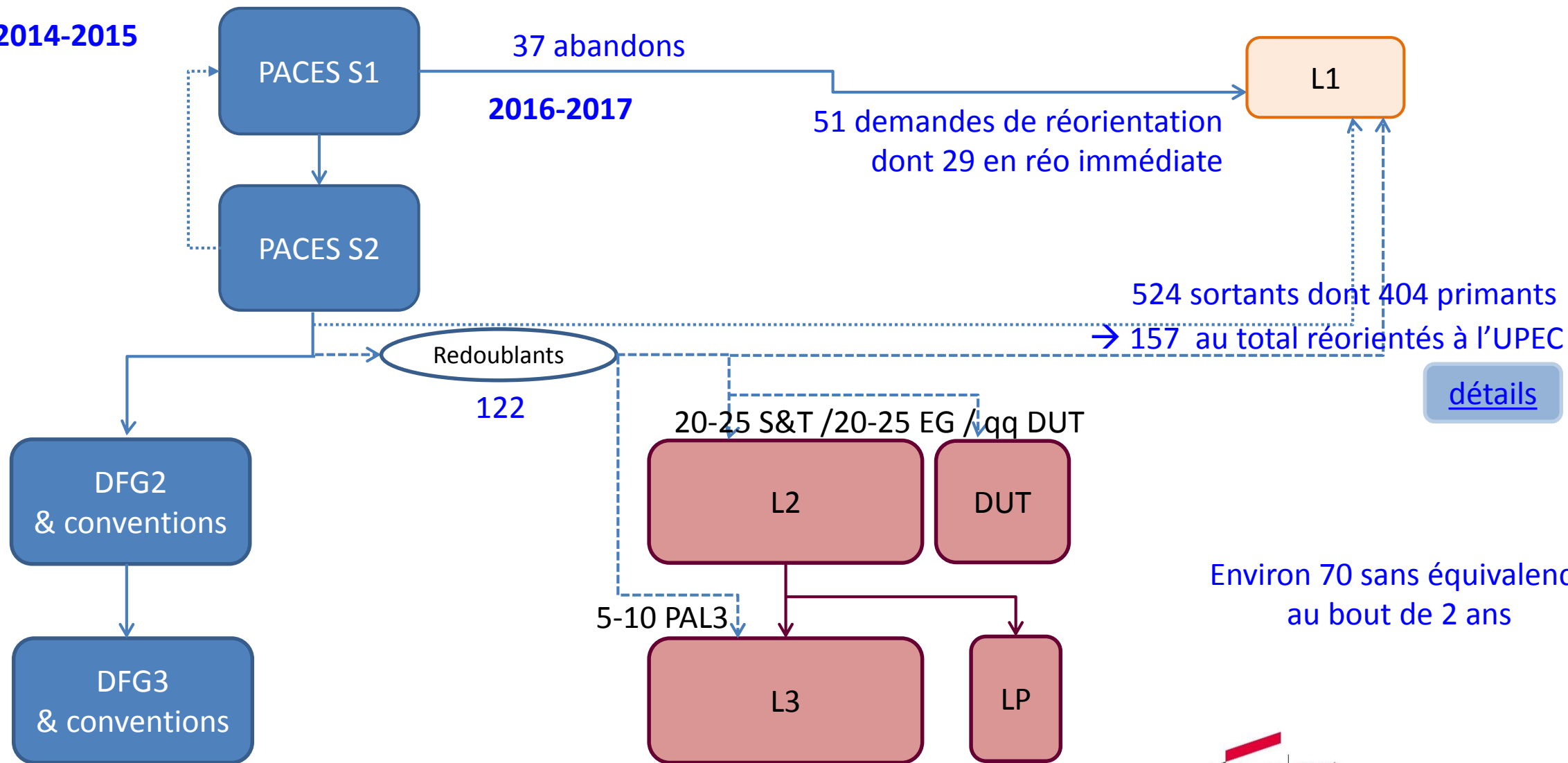
- Permettre une meilleure réorientation des étudiants inscrits en PACES en cas d'échec et ce dès la fin du S1
- Ouvrir un accès alternatif aux filières de santé de PACES :
 - Diversifier les profils des étudiants en études de santé
 - Accorder une 2^{ème} chance à un étudiant ayant échoué à la sélection par le concours de PACES
 - Recrutement d'étudiants ayant une réelle motivation pour la filière choisie

Groupe de travail UPEC

- VP CFVU : Y BASSAGLIA
- Représentants des composantes
 - Droit : A DESRAYAUD
 - Eco-gestion : A THAUVRON
 - Lettres : JM LEBLANC
 - Sc & T: C MORIN
 - ESIPE : P LEPINARD
 - Médecine : J TRAN VAN NHIEU
- Représentants des étudiants
 - VP étudiants : T KHABOU
 - Elus étudiants médecine : S FOUCHER et Q JANOT
- DEVE : G JULIEN
- SCUIO-BAIP : J FAURE
- SPOF : N PERICHON
- S DUPUIS et MC PACOURET

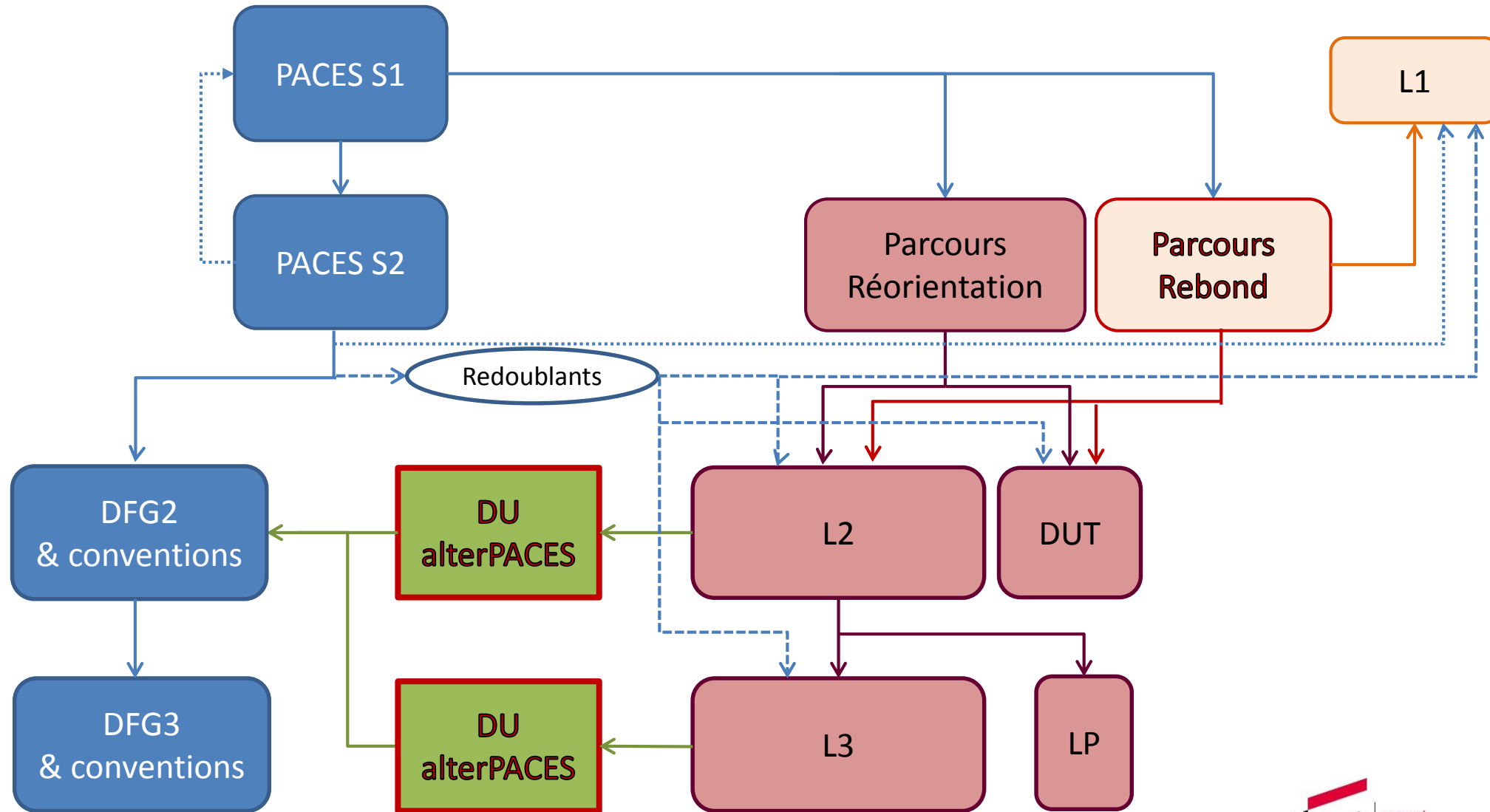
L'existant

2014-2015



Environ 70 sans équivalence
au bout de 2 ans

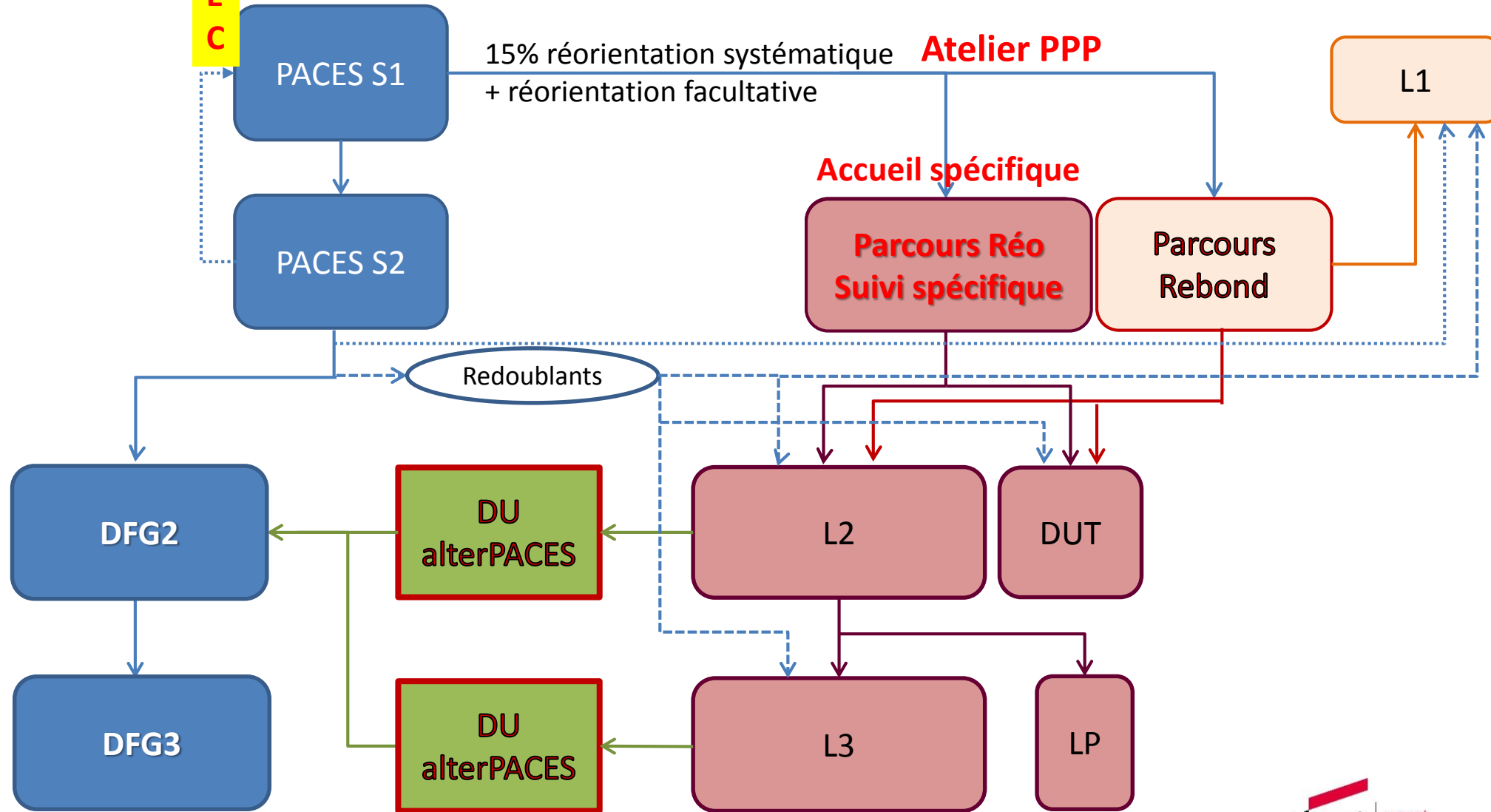
Projet expérimentation PACES



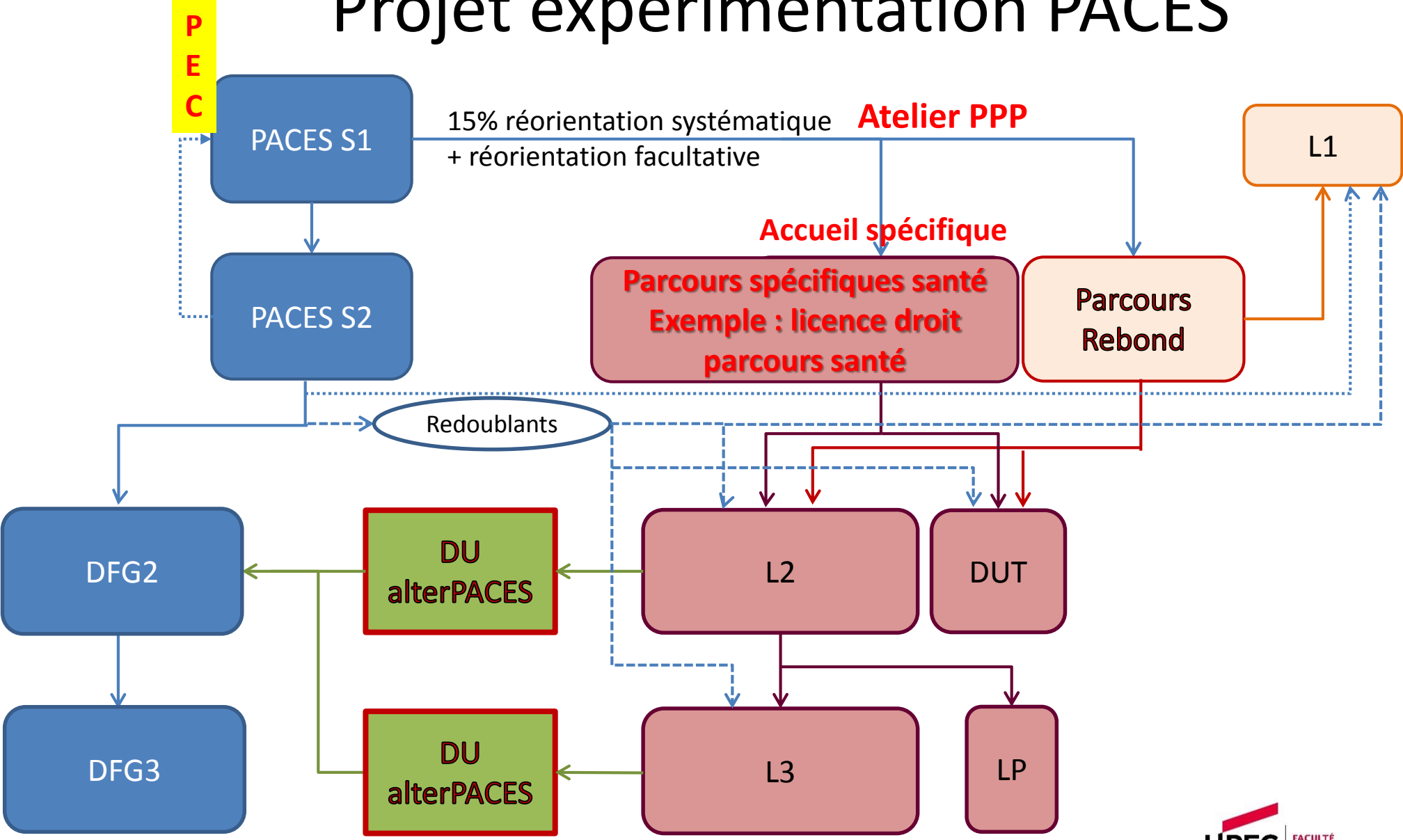
Plan B !

Projet expérimentation PACES

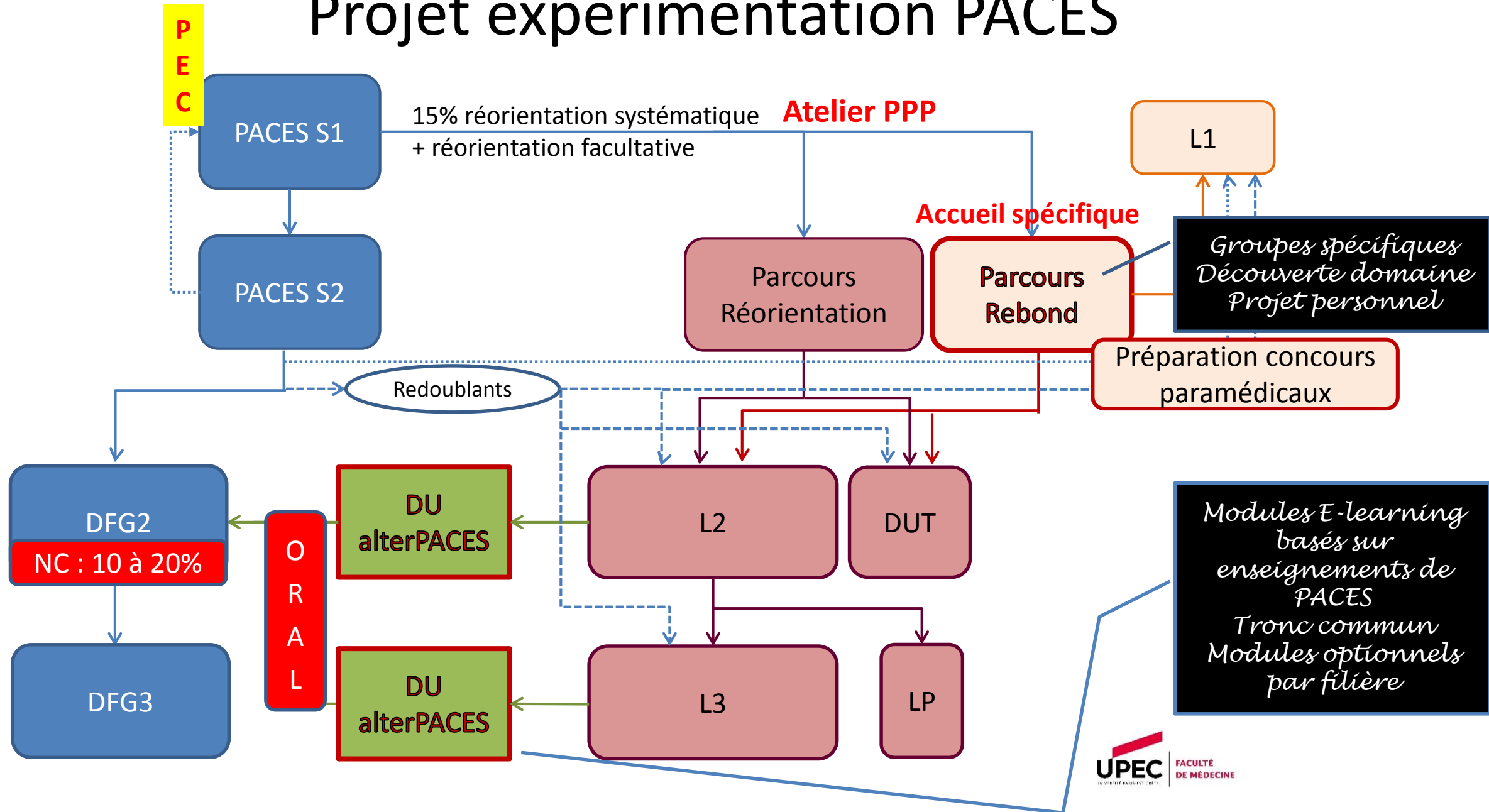
P
E
C



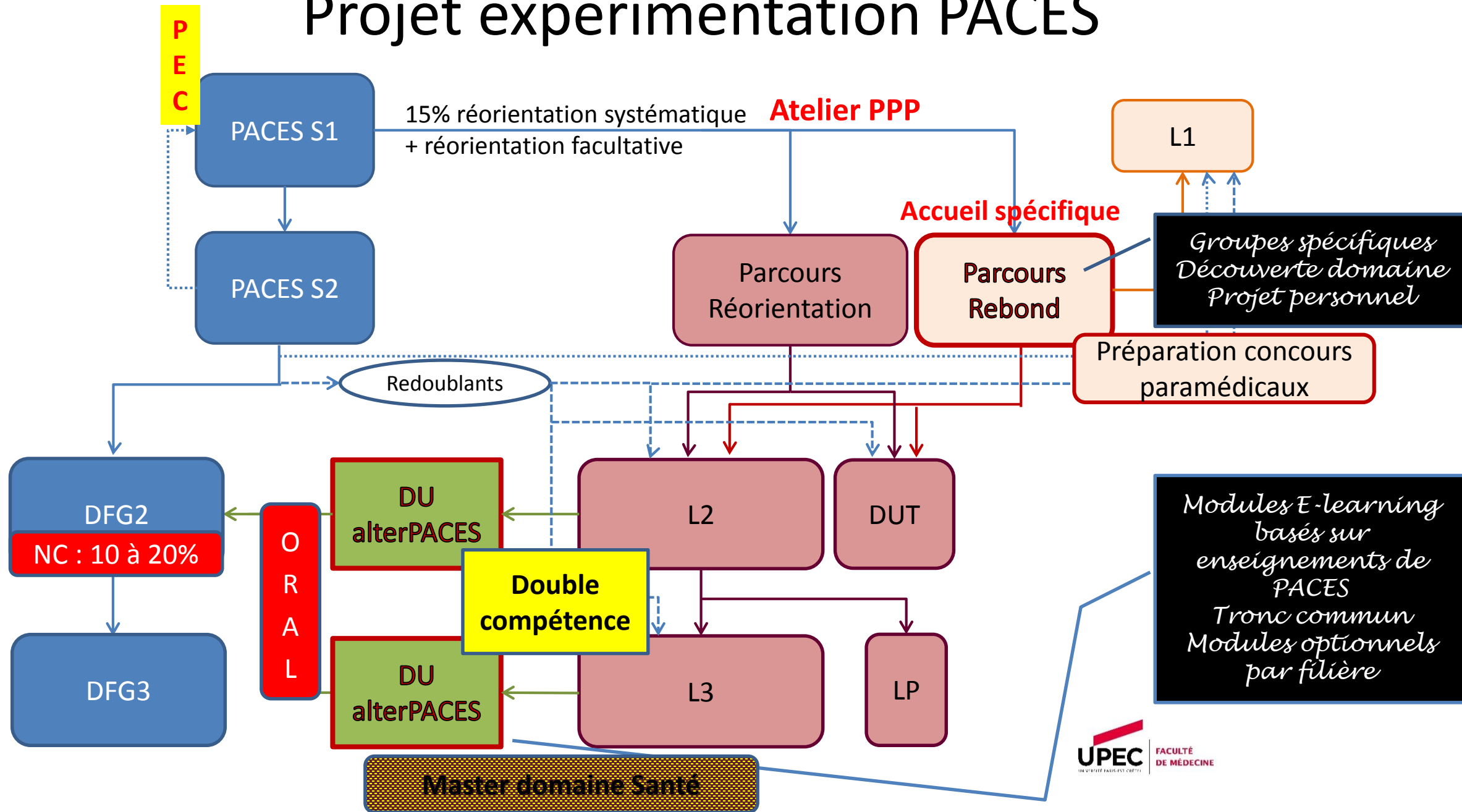
Projet expérimentation PACES

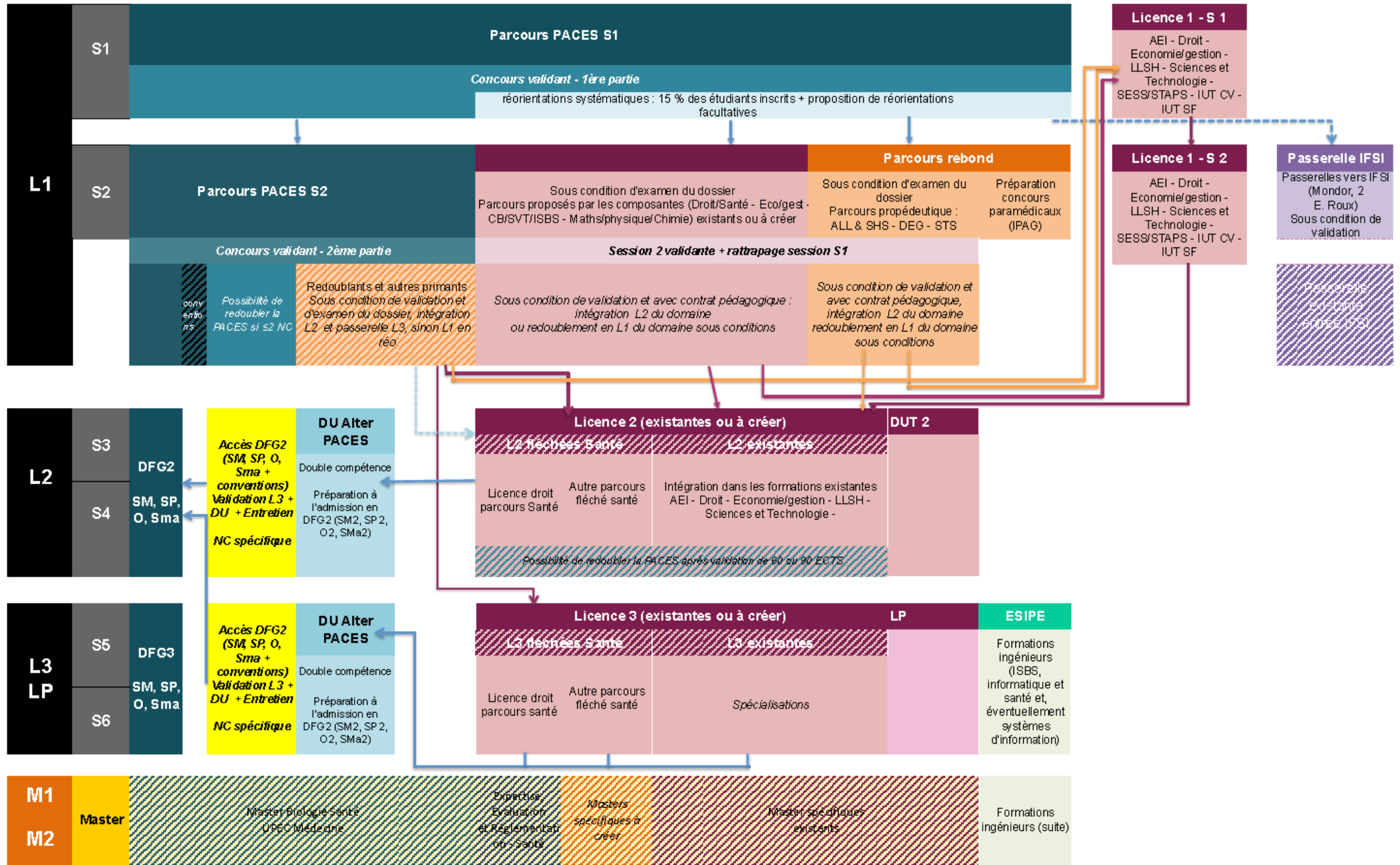


Projet expérimentation PACES



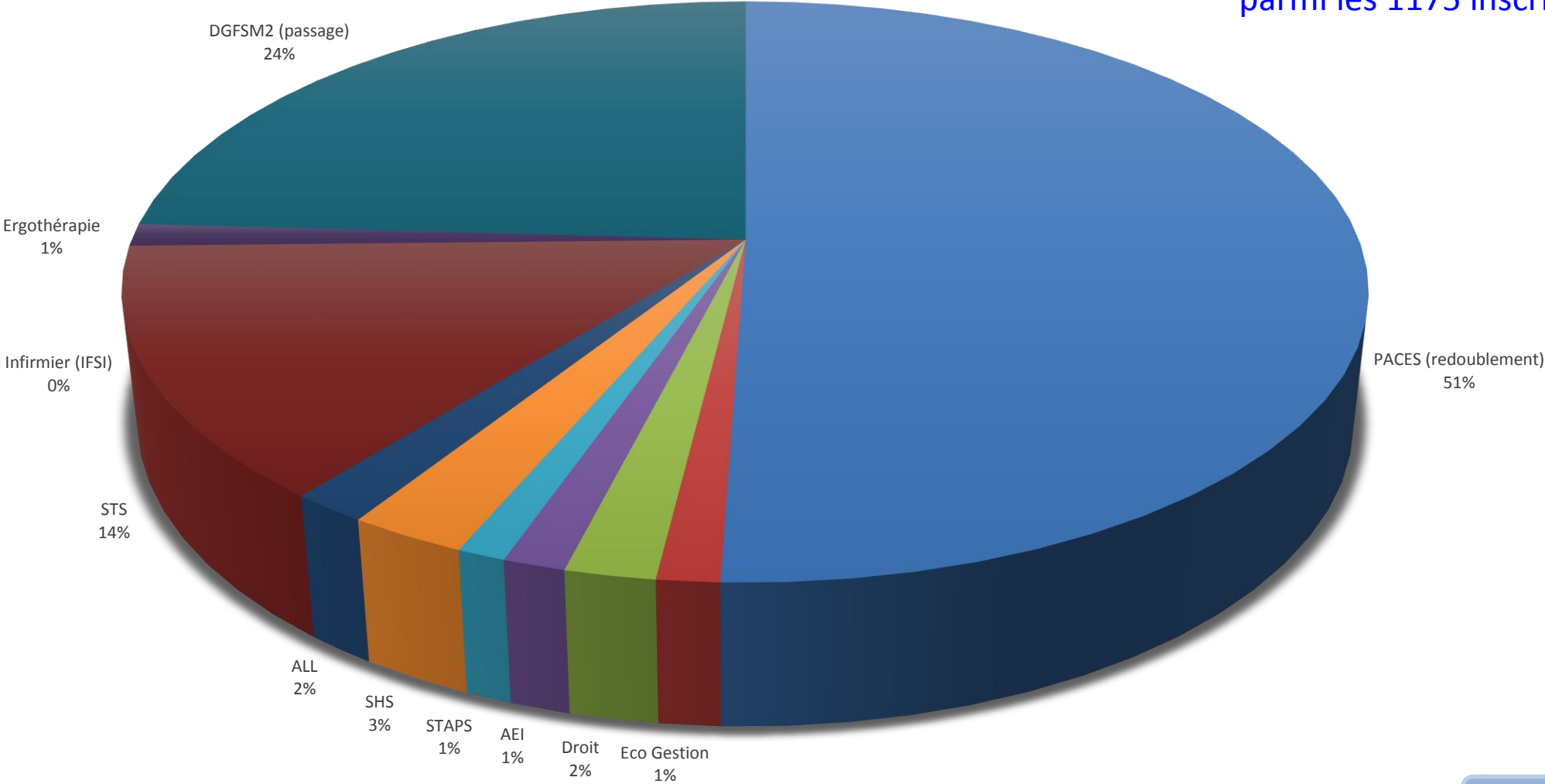
Projet expérimentation PACES





Poursuites d'études avec la PACES à l'UPEC - Concours 2014-2015

Données sur 651 étudiants
parmi les 1175 inscrits



■ PACES (redoublement) ■ Eco Gestion ■ Droit ■ AEI ■ STAPS ■ SHS ■ ALL ■ STS ■ Infirmier (IFSI) ■ Ergothérapie ■ DGFSM2 (passage)

[retour](#)

Labélisation Maladies rares

1^{ère} Vague

Processus

- Jury
 - Président : Professeur Roger Salamon
 - Vice-président : Professeur Jean Louis Mandel
 - 27, 28, 29 et 30 mars 2017
- Comité d'experts
 - Sous-groupes
 - (I) clinicien dans le domaine des maladies rares
 - (II) chercheur ou enseignant-chercheur
 - (III) référent dans l'organisation des parcours de soins
- Résultats : Avril 2017

CHIC

- Sites constitutifs :
 - Drépanocytose (HMN)
 - Maladies rétinienne rares (15 20)
 - Maladies respiratoires rares (Trousseau)
- Centre de compétences :
 - Neurofibromatoses
 - Atrésie œsophage (RDB)
 - Anomalies du développement (RDB)
 - Malformation gynécologiques rares (NCK)

Liste des Centres de Références Maladies Rares

SITE	NOM DU CENTRE DE REFERENCE MALADIE RARE	MEDECINS REFERENTS	SITE COORDONATEUR/ CONSTITUF/ COMPETENCE	LABELLISATION (Date d'arrêté)	FILIERE DE RATTACHEMENT	NATURE DE LA CANDIDATURE
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Cytopénies auto-immunes de l'adulte	GODEAU Bertrand	Coordonnateur	06/10/2005	MARIH	Renouvellement
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Maladie de Huntington	BACHOUD-LEVI Anne-Catherine	Coordonnateur	19/11/2004 (modification 29/05/2008)	BRAIN-TEAM	Renouvellement
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Neurofibromatoses	WOLKENSTEIN Pierre	Coordonnateur	19/11/2004	FIMARAD	Renouvellement
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Syndrômes néphrotiques idiopathiques de l'enfant et de l'adulte	Vincent AUDARD	Coordonnateur	12/07/2006	ORKID	Renouvellement avec changement de médecin référent
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Syndrômes drépanocytaires majeurs et autres pathologies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse	GALACTEROS Frédéric	Coordonnateur	19/11/2004 (modification 29/05/2008)	MCGRE	Renouvellement
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Dermatoses bulleuses toxiques et des toxidermies graves	WOLKENSTEIN Pierre	Coordonnateur	19/11/2004 (modification 29/05/2008)	FIRAMAD	Renouvellement
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Maladies bulleuses auto-immunes- MALIBUL	ORO Saskia	Constitutif	19/11/2004 (modification 29/05/2008)	FIRAMAD	Renouvellement
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Maladies neuromusculaires "Garches-Necker-Mondor-Hendaye"	AUTHIER Jérôme	Constitutif	19/11/2004	FILNEMUS	Renouvellement
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Maladies cardiaques héréditaires et pathologies rares - Amyloses Cardiaques	DAMY Thibaud	Constitutif		CARDIOGEN	Première demande
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Malformations rares de la cavité buccale - Henri Mondor	GOGLY Bruno	Compétence		TETECOUC	Première demande
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Tissus durs de l'extrémité céphalique	MENINGAUD Jean-Paul	Compétence		TETECOUC	Première demande
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Sarcoïdose	MAHEVAS Matthieu	Compétence		RESPIFIL	Première demande
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Maladies auto-immunes et systémiques rares	GODEAU Bertrand	Compétence		FAI2R	Première demande
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Maladies Mitochondriales	Benoît FUNALOT	Compétence		FILNEMUS	Première demande
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Déficits immunitaires héréditaires - CEREDIH	Jean-Daniel LELIEVRE	Compétence		MARIH	Première demande
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Maladies inflammatoires des voies biliaires	Ariane MALLAT	Compétence		FILFOIE	Première demande
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Maladies vasculaires du foie	Christophe HEZODE	Compétence		FILFOIE	Première demande
Hôpitaux Universitaires HENRI MONDOR	Endocardites	Julien TERNACLE	Compétence		CARDIOGEN	Première demande

L'Ecole de l'UPEC et L'Ecole de l'INSERM Liliane Bettencourt

Frédéric Relaix

Objectif :

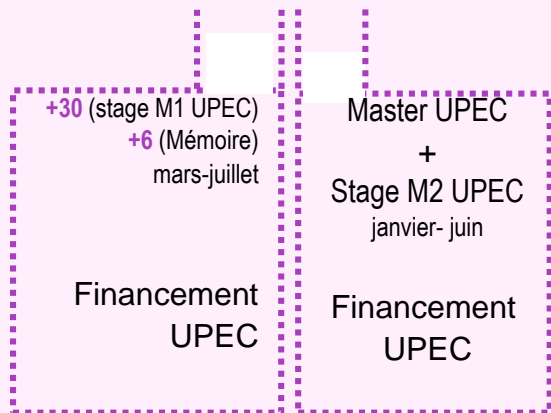
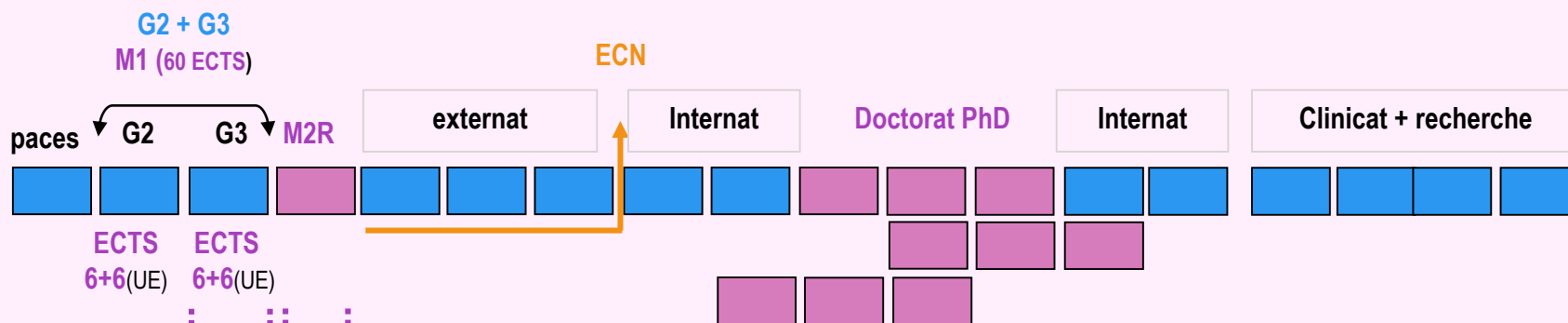
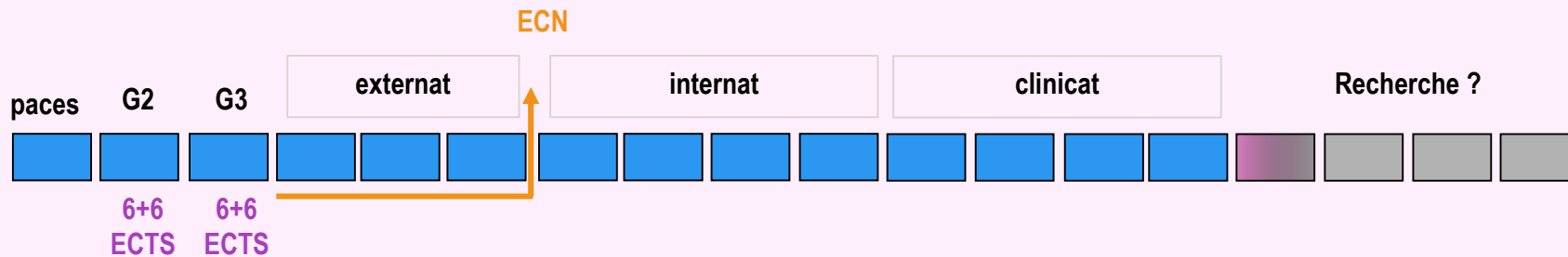
Mise en place d'un dispositif d'excellence permettant d'identifier de très bons étudiants et de les accompagner dans leur cursus en les formant très tôt à la recherche bio-médicale en vue d'une carrière hospitalo-universitaire.

La formation s'inscrit dans un double cursus dont le but est de permettre, dès l'internat et durant le clinicat, de participer, puis d'être responsable d'une activité de recherche clinique et/ou fondamentale.

Principe :

- Dispositif proposé, en début de DFGSM2, aux étudiants ayant eu les meilleurs classements au concours PACES.
- Sélection de 2 ou 3 étudiants qui effectuent leur M1 au cours des DFGSM2 et DFGSM3, un stage de 5 mois dans un labo de l'IMRB, stage qui pourra être validé dans leur cursus de M1.
- A l'issue du DFGSM3, ces étudiants interrompent leurs études médicales pour valider un Master 2 de l'UPEC. Un stage de 6 mois, leur sera proposé dans un labo de l'IMRB ou en collaboration à l'extérieur.

CURSUS STANDARD



Environ 500€/mois de stage recherche

ECOLE DE L'UPEC

Stages Recherche :

- La gratification des stages sera prise en charge par la Faculté (**à discuter**)
- Le stage de M2 pourra être effectué à l'*étranger* dans le cadre d'un laboratoire partenaire de l'IMRB, sous réserve de validation du projet de stage par le responsable du master.
Dans ce cas l'étudiant pourra bénéficier d'une *bourse d'excellence* d'un montant identique à celui d'une gratification de stage.
- Pour pouvoir bénéficier d'une gratification de stage ou d'une bourse d'excellence, l'étudiant doit être inscrit à la Faculté de médecine de l'UPEC.

Modalités de validation du M1 :

- 8 UE de master (3 ECTS/UE)	24 ECTS
- Mémoire de recherche et bibliographie	6 ECTS
- Stage de 5 mois, soutenance	30 ECTS

- Mise en place d'un contrat pédagogique précisant le calendrier et les UE à valider.
- Dispense d'assiduité en DFGSM 2 et 3 pour permettre la réalisation du stage de M1
- En cas de non validation du M1 dans le calendrier défini, l'étudiant continue de capitaliser des ECTS de M1 qui seront pris en compte lors de la validation du deuxième cycle des études médicales

Formation d'excellence **au niveau national**

- **Selection sur dossier** comprenant une analyse d'article

Le cursus comporte deux étapes :

- le Master 2 recherche avant la 4e année d'études
- La thèse de sciences

- 1ère année de l'École (2e année d'études)

Formation de 14 jours lors de l'École de février.

Validation d'une UE de M1 au choix est obligatoire en 2e année d'études.

Concours d'admission a lieu en juin (en cas d'échec → Ecole de l'UPEC après analyse du dossier)

Lauréats du concours sont admis en 2e année de l'École.

- 2e année de l'École (3e année d'études)

Formation en laboratoire de recherche : 6 mois de stage (ou 2 fois 3 mois)

Validation d'une seconde UE de Master 1 est requise pour l'inscription en Master 2

- 3e année de l'École (Master 2 recherche)

Préparation du Master 2 recherche au choix de l'étudiant, y compris en dehors de son université.

Le Master 2 nécessite une année d'interruption du cursus médical.

Deux options sont possibles concernant la thèse de sciences :

1. Avant la formation clinique : elle est réalisée dans le laboratoire choisi par l'étudiant, dans le cadre d'une École doctorale qui attribue le contrat comportant une allocation de trois ans.
 - Une fois docteur ès sciences, l'étudiant reprend son cursus médical ou pharmaceutique avec une perception différente de nombreux faits et démarches biologiques et médicaux. Il pourra prévoir un stage post-doctoral au moment le plus opportun pour le démarrage de son propre programme de recherche, si possible dès le clinicat.
 - La thèse de sciences pendant une interruption de l'internat : déjà titulaire du Master 2 recherche, l'étudiant peut aborder la préparation de sa thèse de sciences dès la 2e ou la 3e année d'internat. Après avoir choisi son laboratoire d'accueil, il peut postuler soit à un contrat dans le cadre d'une École doctorale, soit à un contrat d'accueil Inserm de deux ans après une année-recherche, soit à des financements de diverses fondations.
 - L'obtention du doctorat ès sciences est la 2e étape de la formation à la recherche du double cursus. Elle donne au jeune médecin-chercheur de multiples opportunités pour s'engager dans diverses carrières de recherche médicale.

Grâce à la coopération et au soutien de la Fondation Bettencourt Schueller, un financement est accordé :

Pour la formation en laboratoire de recherche, pendant les six mois de stage une indemnité forfaitaire de séjour est versée aux étudiants qui préparent leur Master 2 en dehors de leur université d'origine en France ou à l'étranger ;

Si l'étudiant obtient sa thèse de sciences avant la 4^e année d'études : une rémunération équivalente à celle de l'allocation doctorale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, soit 1684,93 € brut mensuel, est versée durant le 2^e cycle clinique, entre la fin de la thèse de sciences et l'internat ;

Si l'étudiant reprend son 2^e cycle clinique après le Master 2, afin de garder un lien avec la recherche dans la perspective de sa thèse de sciences, un soutien financier lui est alloué pour participer à des conférences, colloques.

Sélection des candidats

1. Participation à une réunion avec F. RELAIX, avec membres du dpt Master et équipe pédagogique.
2. Les candidats motivés font un dossier comportant :
 - Une lettre de motivation,
 - Un projet professionnel faisant apparaître leur motivation pour la validation d'un master à l'issue du DFGSM3,
 - Une analyse d'article (fourni par F. Relaix – Articles récents type *Cell*)
3. Un entretien individuel avec F Relaix, un membre du département Master et équipe pédagogique pour validation.

F. Relaix sélectionne les dossiers soumis à l'Ecole de l'INSERM et des candidats sélectionnés pour l'école de l'UPEC

Les candidats qui ne sont pas sélectionnés à l'Ecole INSERM → Ecole UPEC

A l'issue de la G2 la poursuite du parcours Ecole de l'UPEC sera validée par un entretien individuel avec F Relaix, un membre du dpt Master et équipe pédagogique. (Sélection 4 UE validés dans le ¼ supérieur). Les sujets et équipe de M1 seront proposés aux étudiants sélectionnés.

Sélection initiale Ecole de l'inserm :

Alice FU
Alex FUNG

Non sélectionnée :

Magalie REYNAUD → Ecole de l'UPEC

Résultats du concours juin 2016 :

Alice FU – 1^{ère} Ex æquo/52

(Barre financement – 27^{ième})
Alex FUNG – 28^{ème} Ex æquo/52

→ l'avis favorable du jury pour solliciter de leur Doyen, le soutien qui leur permettra de suivre un cursus "type Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt"

Ecole de l'UPEC :

Magalie REYNAUD (après échec Ecole de l'INSERM)
Thomas DIOT
Alexis GUEGUEN

Ecole de l'inserm :

Benjamin DE VALENCE DE MINARDIÈRE
(2ieme primant)
Isaac Albrecht DÉSVEAUX (96ieme primant)

Non sélectionnée :

Agnès BROISSAND → Abandon (17ieme primant)

Ecole de l'UPEC :

1. Myriam Mansour (59ieme Primant)
2. Oriane Picard (154 primant)
3. Guillaume Duenas (16ieme Doublant)
4. Raphael Raulet (7ieme doublant)
5. Xavier Zimmer (111ieme doublant)

Master 2 :

Yann JEZEQUEL

Responsable Ecole Upec/INSERM

frederic.relaix@u-pec.fr

Département Master :

pascale.fanen@inserm.fr

florence.canoui-poitrine@aphp.fr

sophie.hue@aphp.fr

Pédagogie :

jeanne.tran-van-nhieu@aphp.fr

francoise.botterel@aphp.fr

orianne.wagnerballon@aphp.fr